



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du jeudi 7 février 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Londres, ce 29 janvier.* Dimanche 27, la famille royale se rendit à la chapelle Saint-Georges ; elle étoit en habit de deuil.

S. A. R. le prince de Galles désire commander en personne le régiment de dragons légers qui porte son nom.

Il a été célébré hier matin, dans la chapelle de l'ambassadeur d'Espagne, un service solennel pour le repos de l'ame de Louis XVI. L'archevêque d'Aix & l'évêque de Limoges, premier aumônier de Monsieur, furent priés d'officier à cette lugubre cérémonie. Les évêques français, qui sont ici, ont demandé que tous les jours de cette semaine, vendredi excepté, il fût dit, dans toutes les chapelles catholiques, des messes des morts, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure après midi.

*De Madrid, ce 24 janvier.* Tous les emprunts doivent être enregistrés au conseil de Castille, & jamais, depuis le règne des Bourbons, le conseil ne s'y étoit opposé. — M. Gardoqui, ministre des

finances, en ayant fait un en Hollande pour la couronne, de six millions de florins, il a fallu en ordonner l'enregistrement au conseil qui s'y est opposé, & a protesté. Tel est le fait. Le roi a été sensible à cette audace inouïe, car c'est ainsi que l'on qualifie cette fermeté. Un seul conseiller en a été la cause, & c'est un Catalan qui a osé en faire la motion, & soutenu de cette énergie qu'on lui connoît, il a entraîné les voix de tous ses collègues.

*De Florence, ce 26 janvier.* — Ferdinand III, à messieurs composant le conseil exécutif de la République française.

« Monsieur la Flotte, qui a résidé jusqu'ici à notre cour, en qualité de chargé des affaires de France, nous a présenté la lettre, par laquelle vous l'avez accrédité, messieurs, comme résident auprès de notre personne. Le choix ne pouvoit pas nous être plus agréable, étant tombé sur une personne qui, dans le cours de son précédent ministère, a toujours tâché, avec tout l'empressement

possible, & par une conduite franche & loyale, non-seulement de maintenir, mais de resserrer les liens d'amitié & de bonne harmonie qui subsistent entre la nation française & la Toscane.

» Nous nous faisons un vrai plaisir de l'accueillir avec la même bienveillance, & de lui prêter pleine & entière foi en tout ce qu'il aura à nous exposer au nom de la République française, à laquelle nous sommes enchantés de pouvoir donner des preuves continuelles de notre scrupuleuse exactitude à observer la plus parfaite neutralité, & de notre désir constant de cultiver la bonne correspondance, au maintien de laquelle nous avons toujours donné un grand prix.

*De Francfort, ce 30 janvier. — Traduction de la gazette de cette ville, N<sup>o</sup>. 17.*

« Louis XVI, roi de France, aimé autrefois pour la bonté de son cœur, pour ses vertus, pour son amour pour son peuple, qu'il vouloit rendre heureux; ce prince, qu'on comparoit à Henri IV, aimé encore après des siècles, a été assassiné par une troupe de séditieux. Le 21 de ce mois fut le jour sombre où le génie de la France s'enveloppa de deuil, & gémit sur les erreurs d'un peuple autrefois si noble & si généreux. C'en est fait de l'orgueil de la France, elle s'est ravalée à l'état d'une nation reprouvée. La postérité la plus reculée s'étonnera encore qu'à la fin d'un siècle éclairé & philosophique, des gens qui se disoient philosophes, aient renouvelé les scènes des temps de barbarie, & aient pu s'en réjouir. Mais, malheur à eux! La vengeance tire déjà son poignard, & les larmes du repentir arroseront bientôt la tombe de Louis. Déjà le Pellerier de Saint-Fargeau, député à la convention nationale, a été assassiné dans une auberge, & tous les autres députés courent les mêmes dangers.»

Le gazetier raconte ensuite l'exécution de Capet, donne la traduction allemande de son testament, & finit par dire :

« Ainsi mourut Louis, qui fera plaint d'un

million de ses sujets, & sûrement de l'Europe entière. Il étoit digne d'un meilleur sort. Il pardonna à ses ennemis, mourut dans la conscience de son innocence, & auroit pu dire encore : *Mon père pardonne leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* »

*De Gand, ce 31 janvier. — Lettre des amis de la liberté & de l'égalité de la ville de Gand à la convention.*

« Législateurs, les amis de la liberté & de l'égalité ont, depuis long-temps, désiré que la Flandre orientale fut réunie à la République régénérative de l'univers. Leurs vœux vous ont été transmis, mais les intrigues de nos ennemis les ont rendus vains.

» Législateurs! ces ennemis, nous vous les avons dénoncés; c'étoient les députés à la convention provinciale de la Flandre. Cette députation n'existe plus, & au moment de son anéantissement, le peuple a prononcé spontanément. Nous vous transmettons son vœu sincère, vœu que nous osons vous garantir être celui de la généralité. »

*Adresse des citoyens de Gand, aux représentans du plus grand, du plus magnanime des peuples.*

« A peine avons-nous ouvert les yeux à la véritable liberté que des intrigans, des hommes vivans d'abus, se sont mêlés parmi nous pour nous égarer, nous enchaîner dans un nouveau despotisme, dans la vénalité des offices, l'hérédité des privilèges, & nous rendre tributaires de leur fortune particulière craignant de nous voir arriver trop tôt à notre régénération, craignant de nous voir devenir les enfans de la France, notre libératrice, notre appui. Ils ont prolongé l'anarchie dans laquelle ils nous traînent, mais nous voulons la faire cesser, nous voulons terminer les oscillations politiques qui nous tourmentent & nous blessent. Nous voulons être Français, dignes de la liberté; ce titre fait notre gloire &

accordez-nous-le, augustes représentans ; que la Flandre devienne un de vos départemens, & vous aurez obéi à la providence, qui a voulu que la France soit la mère des peuples libres. Nous allons signer le vœu qui sera bientôt celui du plus grand nombre des citoyens. »

F R A N C E.

De Lille, ce 2 février. Les fauxbourgs de cette ville vont être abattus, & l'on va construire un double rang de fossés, distans de 250 toises de ceux qui entourent déjà les remparts. Cette ville redoute un second siège.

Paris, ce 6 février. Les lettres arrivées hier de la Rochelle, en date du 31 janvier, annoncent que l'on battoit la générale à Saint-Martin, île de Rhé, & qu'environ 6000 Anglais étoient près des portes du village.

§. Tous les papiers publics ont rapporté qu'un Anglais étant à Paris le 21 janvier dernier, avoit donné au bourreau un assignat de 50 livres, pour avoir la permission de tremper son mouchoir dans le sang de Louis XVI. Ce mouchoir est, dit-on, exposé à la tour de Londres, ce qui indigné très-fort le peuple anglais contre celui de Paris. (Douteux.)

§. Bertrand, ex-ministre de la marine, faisoit fabriquer à Londres de faux assignats, & par l'entreprite de Elahaut de la Billaderie, ci-devant maréchal-de-camp de la maison du roi, il les faisoit passer à son épouse à Paris, sous le couvert de la citoyenne Bagnet sa femme-de-chambre. D'après les renseignemens donnés par la municipalité de Boulogne, où le sieur de la Billaderie est en prison, le comité de sûreté général de la convention, vient de faire arrêter la citoyenne Vernier, épouse de Bertrand, & Vernier son père. On a saisi chez elle une quantité de faux assignats. La femme-de-chambre, Bagnet, ignoreoit cette friponnerie, & paroît être innocente.

§. Il ne reste plus de doute au sujet de Paris; les commissaires l'ont reconnu Il paroît certain qu'il n'a quitté cette ville que le 26 janvier. Il étoit vêtu d'un uniforme de garde national, & il s'étoit coupé les cheveux. Dans la nuit du dimanche au lundi, il a couché à Gisors. Le lendemain, il est arrivé à Forges-les-Eaux par des chemins impraticables. Arrivé à l'auberge du Grand-Cerf, il n'auroit donné matière à aucun soupçon sans ses toifanteries, & s'il n'avoit pas montré les armes dont il étoit muni. A son souper, il but largement. Ses

propos indiscrets n'ont d'abord été attribués qu'à l'ivresse; mais on a remarqué que dans sa chambre, il paroïsoit très-agité. Il marchoit à grands pas; souvent il se mettoit à genoux & baïsoit sa main droite, &c. Un honnête citoyen, nommé *Auguste*, marchand de peaux de lapin, sans soupçonner que ce pût être Paris, est allé dénoncer cet homme qui lui paroïsoit extraordinaire. On sait comment l'assassin a terminé sa vie. Après sa mort on l'a fouillé; son porte-feuille contenoit une somme de 1208 liv. en assignats, & une fleur-de-lys de cuivre argenté. On l'a deshabilité ensuite, & on a trouvé sur son estomac son extrait de baptême, délivré à Saint-Roch de Paris, en septembre dernier, & par lequel il est constant que Paris étoit né en 1763; plus, son brevet de licenciement des gardes du roi; sur le revers duquel on lit ce qui suit:

MON BREVET D'HONNEUR.

« Qu'on n'inquiète personne; personne n'a été mon complice dans la mort heureuse du scélerat Saint-Fargeau. Si je ne l'eusse pas rencontré sous ma main, je faisois une plus belle action; je purgeois la France du régicide, du parricide, du parricide d'Orléans. Qu'on n'inquiète personne. Tous les Français sont des lâches auxquels je dis :

» Peuple, dont les forfaits jettent par-tout l'effroi,  
» Avec calme & plaisir j'abandonne la vie;  
» Ce n'est que par la mort qu'on peut fuir l'infamie  
» Q'inprime sur nos fronts le sang de notre roi.

» Signe PARIS, l'aîné, garde du roi,  
assassiné par les Français. »

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Rabaud.

Suite de la séance du mardi 5 février.

« ART. I<sup>er</sup>. Les monnoies d'or & d'argent de la République française porteront pour empreinte une couronne de branches de chêne. La légende sera composée de ces mots : *République française*, avec désignation de l'année en chiffres romains. La valeur de la pièce sera inscrite au milieu de la couronne.

» II. Le type adopté par le décret du . . . . . avril 1791 sera conservé sur les revers des monnoies. Le faisceau, symbole de l'union, surmonté du bonnet de la liberté; le coq, symbole de la vigilance, continueront d'être placés sur les deux côtés du type. La légende sera composée des mots :

*Règne de la loi.* L'exergue contiendra le millésime de l'année en chiffres arabes.

» III. Dans le cordon des pièces de six livres seront inscrits ces mots : *liberté & égalité*. Les pièces de vingt quatre livres continueront d'être marquées d'un simple cordon.

» IV. Il ne sera fabriqué provisoirement que des pièces de six livres en argent & de vingt-quatre livres en or.

Tallien rend compte de la commission dont il avoit été chargé avec Legendre, à l'effet de vérifier les circonstances relatives à la mort de Paris : il résulte que Paris, arrivé dans une auberge, déguisé en volontaire national, se trahit par ses propres fanfaronnades. Il eut l'imprudence de se servir, pour manger, d'un poignard qu'il portoit dans sa canne. Ces circonstances jointes à plusieurs autres le firent aisément reconnoître, il fût saisi & se brûla la cervelle ainsi que le porte le procès-verbal de la municipalité de Forges-les-Eaux. On trouva sur son cadavre un papier où il se félicitoit d'avoir assassiné Lepelletier, & dit qu'il en eu fait autant de Philippe d'Orléans, s'il l'eut rencontré dans le même moment. Le citoyen qui, le premier, a dénoncé Paris, & l'a fait arrêter, est un simple marchand de peaux de lapin.

Après avoir entendu Tallien, la convention nationale a décrété que son rapport seroit imprimé, & qu'il seroit accordé au marchand de peaux de lapin qui avoit fait arrêter Paris, une récompense de 1200 livres.

*Séance du mercredi 6 février.*

Cambon fait rendre un décret pour fixer de nouveau le *maximum* des traitemens des employés aux diverses administrations de la République.

On renvoie au comité, une lettre du ministre de la guerre, qui instruit la convention, que le juré d'accusation de l'affaire de la Vergne, commandant de Longwy, n'a pu acquérir assez de lumières sur cette affaire faute de pièces.

On décrète 6 millions à répartir dans les 85 départemens pour les travaux publics. On n'accorde à Paris que 300,000 livres.

Lafource fait rapporter le décret d'hier, par lequel on avoit ordonné que les troupes de l'armée du Var seroient pavées comme les autres troupes de la République; il fait décréter qu'elles le seront en numéraire.

Une députation des Bataves est admise; elle vient offrir des vues & des renseignemens sur des localités essentiels à connoître pour parvenir à faire prospérer nos armées contre le stadhouder; elle demande à les communiquer aux comités. Décrété à l'unanimité.

Une députation des 140 communes de la nouvelle République de la Rauracie, réunies à Porentruy, vient remercier la convention de l'appui généreux que la Nation a bien voulu leur donner pour s'affranchir du joug de leurs tyrans; elles offrent d'unir leurs armes à celles de France.

Des ferblantiers viennent se plaindre de l'accaparement qu'a fait un nommé *Bois*, de plus de quinze cents mille livres de fer-blanc, ce qui paralise leur état.

Le général Miranda écrit de Liège, du 2 février, qu'en faisant la revue des magasins de Louvain, il a trouvé la fameuse clef d'or que Charles III avoit donné à cette ville; il l'envoie avec des trophées militaires. On vouloit envoyer la clef d'or à la monnoie, mais on observe qu'elle est plus précieuse par son travail que par son poids. Elle sera déposée aux archives.

Une lettre du général Lamorliere, du premier février, fait part que les troupes françaises & autrichiennes se sont disputé tour-à-tour un petit poste appelé *Raxenberg*, qui, grâce à la valeur de nos troupes, nous est resté.

On lit tous les articles sur l'organisation nouvelle de la marine, qui sont adoptés.

Une députation du conseil-général de la commune, demande un secours de 4 millions, pour maintenir dans Paris, l'approvisionnement en grains. Renvoyé au comité des finances & du commerce.

On alloue 10 mille livres de traitement à chacun des six adjoints au ministre de la guerre.